

Mémoire de l'AMC

Recommandations pour le Projet de Loi S-5 modifiant la *Loi sur le tabac, la Loi sur la santé des non-fumeurs et d'autres lois en conséquence*

**Mémoire présenté au Comité permanent de la santé
de la Chambre des communes**

Le 15 février 2018

L'Association médicale canadienne (AMC) est le porte-parole national des médecins du Canada. Fondée en 1867, l'AMC a pour mission d'aider les médecins à prendre soin des patients.

Pour le compte de ses quelque 86 000 membres et de la population canadienne, l'AMC s'acquitte d'un vaste éventail de fonctions dont les principales consistent à préconiser des politiques et des stratégies de promotion de la santé et de prévention des maladies, promouvoir l'accès à des soins de santé de qualité, faciliter le changement au sein de la profession médicale et offrir aux médecins le leadership et les conseils qui les aideront à orienter les changements de la prestation des soins de santé, à les gérer et à s'y adapter.

L'AMC est une organisation professionnelle à participation volontaire qui représente la majorité des médecins du Canada et regroupe 12 associations médicales provinciales et territoriales et plus de 60 organisations médicales nationales.

L'Association médicale canadienne a initialement présenté ce mémoire au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie le 7 avril 2017.

Introduction

L'Association médicale canadienne (AMC) est heureuse de présenter ce mémoire au Comité permanent de la santé de la Chambre des communes dans le cadre de son étude du projet de loi S-5, Loi modifiant la *Loi sur le tabac, la Loi sur la santé des non-fumeurs et d'autres lois en conséquence*. Nous appuyons l'effort du gouvernement qui souhaite implanter un nouveau cadre législatif et réglementaire pour régir les produits de vapotage et les questions connexes. Les produits de vapotage comme les cigarettes électroniques reproduisent l'acte de fumer et son goût, mais ne contiennent pas de tabac. Nous reconnaissons aussi que le gouvernement fédéral essaie d'établir un équilibre entre la réglementation des dispositifs de vapotage et leur vente aux adultes.

Les médecins du Canada, qui sont témoins des effets dévastateurs du tabagisme tous les jours dans l'exercice de leur profession, travaillent depuis des décennies pour un Canada sans fumée. L'AMC a diffusé sa première mise en garde publique sur les dangers du tabac en 1954 et préconise toujours depuis ce temps les mesures les plus rigoureuses possible pour en contrôler l'usage. L'AMC a toujours appuyé et appuie toujours une loi robuste et complète pour réglementer le tabac, adoptée et appliquée par tous les ordres de gouvernement. Nos efforts les plus récents ont porté sur notre participation au sommet de 2016 intitulé « Pour sortir du tabac » (*The Tobacco Endgame*) qui s'est tenu à la fin de l'année dernière à Kingston (Ontario).

Le présent mémoire porte avant tout sur trois aspects : l'appui à la santé de la population, l'importance de protéger la jeunesse et la promotion des produits de vapotage.

Aperçu

Le tabac est un produit toxicomane et dangereux, et l'une des principales causes de maladies et de décès évitables au Canada. Le tabagisme est à la baisse au Canada selon les derniers rapports découlant de l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, qui indiquent que 17,7 % des 12 ans et plus fumaient tous les jours ou à l'occasion en 2015 (5,3 millions de fumeurs), pourcentage en baisse par rapport à 18,1 % en 2014¹. Beaucoup de lois et de règlements robustes ont déjà été adoptés, mais il reste des aspects à aborder et à resserrer, particulièrement à mesure que l'industrie du tabac continue d'évoluer. Les cigarettes électroniques et le vapotage représentent la prochaine étape de cette évolution.

Il faut certes féliciter le Canada des succès qu'il a connus jusqu'à maintenant, mais il doit maintenir un environnement qui encourage les Canadiens à demeurer non-fumeurs si l'on veut réduire encore davantage la prévalence du tabagisme au Canada. L'AMC est d'avis qu'à cette fin, il incombe à tous les ordres de gouvernement du Canada de continuer à travailler à des stratégies antitabac intégrées, coordonnées et efficaces qui visent aussi les produits de vapotage.

Appui à la santé de la population

L'arrivée des produits de vapotage au Canada a placé ces derniers dans une « zone grise » en ce qui concerne la législation et la réglementation. Il est crucial de clarifier leur statut dans l'optique de la santé publique à cause de leur popularité croissante, en particulier chez les jeunes². Les cigarettes électroniques ont à la fois leurs promoteurs et leurs détracteurs. Leurs promoteurs affirment qu'elles sont plus sécuritaires que les cigarettes au tabac parce qu'elles ne contiennent pas le goudron ni les autres substances toxiques qui causent les maladies attribuables au tabagisme. Certains croient en fait qu'elles jouent un rôle utile comme moyen de réduction des méfaits ou comme aide à l'abandon du tabac (même s'il est interdit de les commercialiser ainsi puisque Santé Canada n'a jamais approuvé cette affirmation).

Leurs détracteurs craignent que la nicotine distribuée par les cigarettes électroniques soit toxicomanogène et que les cigarettes puissent contenir d'autres ingrédients toxiques comme des nitrosamines. Ils craignent aussi que l'acceptation des cigarettes électroniques mine les efforts visant à dénormaliser le tabagisme et que ces produits constituent une passerelle vers le tabac pour des personnes qui, autrement, auraient pu l'éviter. Nous aborderons ces questions plus loin dans le mémoire.

Cette divergence de vues confirme certainement qu'il faut pousser davantage la recherche sur les méfaits et les bienfaits des produits de vapotage, ainsi que sur les facteurs qui poussent les gens à les utiliser³. Il peut être positif d'encourager les fumeurs à délaisser des produits du tabac combustibles en faveur d'une forme de nicotine moins nuisible. Les éléments de preuve actuellement disponibles ne suffisent toutefois pas encore pour démontrer que ces produits constituent une méthode fiable d'abandon du tabac.

Dans une critique systématique publiée, M. Malas *et coll.* (2016) concluent que « même si les études démontrent en majorité qu'il existe un lien positif entre l'utilisation de cigarettes électroniques et l'abandon du tabac, les éléments de preuve ne sont toujours pas concluants à cause de la faible qualité des recherches publiées jusqu'à maintenant »⁴.

Ces dispositifs aident en fait certaines personnes à cesser de fumer, mais « il est urgent de lancer des études mieux conçues et fondées sur de solides assises scientifiques afin de déterminer sans équivoque les effets des cigarettes électroniques sur l'abandon du tabac à long terme et de mieux comprendre comment et quand les cigarettes électroniques peuvent aider »⁴. Les auteurs ont constaté que les éléments de preuve découlant de l'examen des cigarettes électroniques comme aides à l'abandon du tabac variaient « de très faibles à faibles »⁴. On a constaté un résultat semblable dans le cas de leur utilisation pour réduire le tabagisme. La qualité des éléments de preuve a été jugée « très faible à moyenne »⁴.

Une autre étude critique réalisée par l'Université de Victoria (2017) appuie cette conclusion. Elle indique elle aussi qu'il n'y a pas suffisamment d'études pour déterminer entièrement l'efficacité des dispositifs de vapotage comme moyen d'abandon du tabac. On a signalé aussi dans cette étude que « des éléments de preuve encourageants indiquent que les dispositifs de vapotage peuvent être au moins aussi efficaces que d'autres substituts de la nicotine »⁵.

Une autre encore, réalisée par R. El Dib *et coll.* (2017) étaye ces constatations. On a aussi découvert des éléments de preuve limités en ce qui a trait à l'effet des dispositifs électroniques comme aides à l'abandon du tabac. Les auteurs ont aussi signalé que les données disponibles à la suite d'essais contrôlés randomisés offrent « peu de certitude » et que « les études d'observation présentent une certitude très faible »⁶.

À cause de la grande variété des dispositifs offerts, il est très difficile de déterminer ceux qui sont les plus efficaces pour appuyer les efforts d'abandon du tabac. Beaucoup des études portent sur des dispositifs plus anciens et c'est pourquoi il se peut que ces dispositifs produisent de meilleurs résultats à mesure que les technologies de deuxième génération deviendront disponibles. Compte tenu de cette incertitude, l'AMC préconise des recherches scientifiques plus poussées sur l'efficacité et la valeur possibles de ces dispositifs comme aides à l'abandon du tabac. Les médecins doivent être persuadés que s'ils recommandent un tel traitement à leurs patients, ceux-ci obtiendront le résultat escompté. À cette fin, nous nous réjouissons de voir que Santé Canada continuera d'obliger les fabricants à demander, en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues*, l'autorisation de vendre des produits contenant de la nicotine et de faire des affirmations thérapeutiques.

Risque et innocuité

Outre la discussion portant sur l'utilité des dispositifs de vapotage comme moyens de cesser de fumer, les préoccupations dans l'optique de la santé publique portent sur l'aérosol ou la vapeur produits par le chauffage des liquides utilisés dans ces dispositifs et sur la nicotine que certains peuvent contenir.

Le tube d'une cigarette électronique contient des piles thermogènes et un réservoir de liquide. Le liquide chauffé se transforme en vapeur qui est inhalée. Les ingrédients varient selon la marque, mais ils peuvent contenir de la nicotine ou des substances aromatiques visant à rendre les cigarettes électroniques plus attrayantes pour les jeunes.

L'AMC craint que les connaissances au sujet de l'innocuité des ingrédients contenus dans les liquides utilisés dans les dispositifs de vapotage ne soient pas suffisantes. Certes, comme les cigarettes électroniques chauffent l'élément constituant clé au lieu de le brûler, elles produisent moins de toxines nuisibles et sont beaucoup plus sécuritaires que les cigarettes ordinaires. Une recherche effectuée au R.-U. a indiqué que « l'on établit un lien entre la thérapie de remplacement de la nicotine (TRN) à long terme seulement et l'utilisation de la cigarette électronique seulement, mais non entre l'utilisation jumelée de la TRN ou des cigarettes électroniques en même temps que des cigarettes combustibles, d'une part, et une réduction importante des concentrations de substances cancérogènes et de toxines mesurées par rapport aux cigarettes combustibles seulement, d'autre part »⁷. On a toutefois critiqué cette étude parce qu'elle « a porté sur quelques toxines seulement et qu'on n'a pas cherché à dépister des toxines que pourraient produire les cigarettes électroniques »⁸.

À cause de la variété des substances aromatiques et des systèmes de livraison offerts, il est impératif de comprendre à fond les risques associés à ces produits. Comme on l'a signalé dans une étude, « l'analyse des liquides utilisés dans les cigarettes électroniques et des vapeurs émises par celles-ci a permis d'identifier plusieurs composés préoccupants à cause des effets nuisibles qu'ils peuvent avoir sur les utilisateurs et sur les non-utilisateurs à la suite d'une exposition passive »⁹. Les auteurs de l'étude ont constaté qu'il y avait un lien entre les émissions et des répercussions cancéreuses et non cancéreuses sur la santé, et qu'une étude plus poussée s'impose⁹.

La question de santé publique liée aux dispositifs de vapotage comporte un autre aspect. Des données appuient le concept selon lequel « l'exposition à la nicotine au cours des périodes de vulnérabilité du développement (p. ex., stades du fœtus jusqu'à l'adolescence) a de multiples effets indésirables sur la santé, y compris une déficience du développement du cerveau et des poumons du fœtus »¹⁰. Il est donc impératif de protéger les femmes enceintes et les jeunes. On ne connaît pas suffisamment pour le moment les effets d'une exposition à long terme à la nicotine inhalée au moyen de dispositifs de vapotage.¹¹

Recommandations

- 1) Étant donné la rareté des recherches sur les cigarettes électroniques, l'Association médicale canadienne préconise une recherche continue sur les méfaits que peut causer l'utilisation de cigarettes électroniques, y compris l'utilisation de substances aromatiques et de nicotine.
- 2) L'AMC préconise qu'on effectue davantage de recherches scientifiques sur l'efficacité et la valeur possibles de ces dispositifs comme aides à l'abandon du tabac.
- 3) L'Association médicale canadienne appuie les efforts déployés pour étendre les politiques antitabac afin qu'elles interdisent les cigarettes électroniques là où le tabac est interdit.

Protection de la jeunesse

Le gouvernement souhaite protéger les jeunes contre la dépendance à la nicotine et les incitations à utiliser les produits du tabac, ce dont l'AMC se félicite. Les jeunes sont particulièrement vulnérables aux pressions de leurs pairs, ainsi qu'aux tactiques de marketing de l'industrie du tabac.

L'AMC appuie les programmes soutenus de promotion de la santé et de marketing social portant sur les raisons pour lesquelles les jeunes font usage du tabac et sont attirés par les dispositifs de vapotage, visant à les dissuader de commencer à les utiliser et à les persuader de les abandonner, ainsi qu'à les sensibiliser davantage aux tactiques de marketing de l'industrie du tabac afin qu'ils puissent les reconnaître et y résister. Ces programmes devraient être offerts continuellement dans les écoles et devraient commencer à s'appliquer dès les premières années. Ces programmes sont encore plus urgents à cause du facteur « mode/agrément/nouveauté » qui semble avoir fait son apparition dans le cas des dispositifs de vapotage chez les jeunes.¹²

L'AMC recommande d'interdire la vente de toutes les cigarettes électroniques aux jeunes Canadiens qui n'ont pas l'âge minimum dans leur province ou territoire pour consommer des produits du tabac. Nous nous réjouissons de voir que le projet de loi S-5 vise à restreindre l'accès pour les jeunes et notamment à interdire la vente de produits du tabac et de vapotage dans des distributrices, ainsi que les ventes en quantités qui ne sont pas conformes aux règlements.

L'AMC recommande en fait de resserrer le régime d'autorisation afin de limiter le nombre d'endroits où il est possible d'acheter des produits du tabac, y compris les dispositifs de vapotage. Plus leur disponibilité est restreinte, plus ces produits sont faciles à réglementer. L'AMC considère comme une étape positive l'interdiction de promouvoir, dans les produits de vapotage, les arômes qui peuvent être attrayants pour les jeunes, comme ceux des boissons gazeuses et du cannabis.

Dans un rapport publié récemment, l'Organisation mondiale de la Santé et l'Institut national du cancer des États-Unis indiquent que les sites Web de vente au détail de cigarettes électroniques « contiennent des thèmes qui peuvent être attrayants pour les jeunes, y compris des images ou des affirmations relatives à la modernité, à l'amélioration du statut social ou aux activités sociales, aux activités romantiques et à l'utilisation de la cigarette électronique par des célébrités »¹³. C'est pourquoi nous nous réjouissons que l'interdiction de l'envoi et de la livraison de ces produits à une personne de moins de 18 ans limitera les ventes de produits de vapotage par Internet. Cette mesure jouera un rôle crucial en limitant l'influence de l'industrie du tabac sur les jeunes.

La question de savoir si les produits de vapotage entraîneront l'utilisation de produits du tabac combustibles a aussi soulevé des arguments. Dans une communication, l'Université de Victoria (2017) laisse entendre que ce n'est pas le cas et signale que « rien ne prouve l'existence d'un effet passerelle à la suite duquel les jeunes qui font l'essai de dispositifs de vapotage sont plus susceptibles de commencer à utiliser des produits du tabac ». Les auteurs fondent cette affirmation sur le recul du tabagisme chez les jeunes pendant que les taux d'utilisation des dispositifs de vapotage augmentent. D'autres soutiennent que le vapotage constitue vraiment une passerelle en affirmant qu'il agit comme « voie d'accès unidirectionnelle vers l'utilisation de la cigarette chez les jeunes. Le vapotage comme facteur de risque de tabagisme futur justifie scientifiquement et solidement la restriction de l'accès aux cigarettes électroniques »¹⁴. De plus, dans un « échantillon national d'adolescents et de jeunes adultes des États-Unis, on a établi un lien entre l'utilisation de la cigarette électronique comme niveau de référence et l'évolution vers l'usage de la cigarette traditionnelle. Ces constatations appuient la réglementation visant à limiter les ventes de cigarettes électroniques et à en réduire l'attrait pour les adolescents et les jeunes adultes »¹⁵.

Les produits de vapotage peuvent toutefois avoir un rôle à jouer chez les jeunes utilisateurs. Une étude réalisée en Nouvelle-Zélande chez les jeunes adultes a porté sur la façon d'utiliser les systèmes électroniques de distribution de nicotine (SEDN) pour recréer les habitudes de tabagisme ou les remplacer. Les auteurs ont constaté que les participants à l'étude « utilisaient des SEDN pour établir des rituels recréant ou remplaçant les qualités du tabagisme et qui variaient selon l'importance accordée à l'apparence du dispositif »¹⁶.

On a de plus laissé entendre que la détermination de la façon dont les « utilisateurs de SEDN créent de nouveaux rituels et les éléments constitutants qu'ils privilégient dans ce contexte pourraient aider à promouvoir l'abandon total du tabagisme en faveur des SEDN et à identifier les personnes qui risquent le plus d'utiliser les deux ou de recommencer à fumer la cigarette ». L'AMC est d'avis qu'il faut pousser les recherches sur l'utilisation des produits de vapotage chez les jeunes comme passerelle d'accès aux produits du tabac combustibles.

Recommandations

- 4) L'Association médicale canadienne recommande d'interdire la vente de toutes les cigarettes électroniques aux jeunes Canadiens qui n'ont pas l'âge minimum dans leur province ou territoire pour consommer des produits du tabac.
- 5) L'Association médicale canadienne préconise des recherches continues sur les méfaits et les bienfaits possibles de l'utilisation de la cigarette électronique chez les jeunes.
- 3) L'Association médicale canadienne recommande de resserrer le régime d'autorisation afin de limiter le nombre d'endroits où il est possible d'acheter des produits du tabac, y compris des dispositifs de vapotage.

Promotion des produits de vapotage

L'AMC est un chef de file de la promotion de l'emballage banalisé et normalisé des produits du tabac depuis des années. Nous avons arrêté notre position en 1986 lorsque nous avons adopté, au Conseil général de Vancouver, une résolution recommandant au gouvernement fédéral que tous les produits du tabac soient vendus en emballages banalisés de taille normalisée et portant la mention « Produit nocif pour la santé » imprimée en caractères de la même taille que le nom de la marque et que l'emballage ne porte aucune information superflue.

L'AMC souhaite que les dispositions proposées au sujet de l'emballage banalisé des produits du tabac s'appliquent aussi aux produits de vapotage. L'ajout, sur les produits de vapotage, des mises en garde sur la santé constitue une bonne première mesure, mais il faudrait essayer de voir le plus tôt possible à ce que la taille et la police de caractères des messages soient semblables à celles des produits du tabac.

Les restrictions que l'on applique à la promotion des produits de vapotage constituent une mesure positive, en particulier dans le cas de ceux qui pourraient être destinés aux jeunes, mais elles ne vont pas assez loin. L'AMC est d'avis que les restrictions imposées à la promotion doivent être les mêmes que dans le cas des produits du tabac. Comme l'ont déjà démontré l'OMS et l'Institut national du cancer des États-Unis, les détaillants de cigarettes électroniques excellent à utiliser les médias sociaux pour promouvoir leurs produits, comptant sur les appels aux changements de style de vie pour en encourager l'utilisation.

L'AMC craint aussi que la publicité sur la cigarette électronique fasse son apparition à des endroits et dans des médias populaires chez les enfants et les jeunes si les règlements ne l'interdisent pas clairement. Ces mesures incluraient les annonces à la télévision et à la radio pendant les périodes et les émissions populaires chez les enfants et les jeunes, les panneaux-réclame à proximité des écoles, dans les aréna et sur des produits promotionnels comme des t-shirts et des casquettes de baseball.

Pendant que l'on continue d'essayer de réduire l'usage des produits du tabac combustibles, on craint de plus en plus que la popularité croissante des produits de vapotage entraîne une « renormalisation » du tabagisme. On craint en réalité que la façon d'en faire la promotion « menace d'effacer les résultats de la campagne de santé publique menée avec succès pendant des décennies pour dénormaliser le tabagisme »¹⁷. Une étude réalisée récemment aux États-Unis indique que chez les étudiants qui utilisent eux-mêmes des produits de vapotage, on établit un lien entre l'exposition à la publicité sur ces dispositifs, la vie avec d'autres utilisateurs de produits de vapotage « et l'acceptabilité de la cigarette, en particulier chez ceux qui n'ont jamais fumé »¹⁸. Des recherches plus poussées s'imposent pour analyser ces constatations.

Recommandations

- 1) L'Association médicale canadienne recommande que l'on applique aux produits de vapotage des dispositions sur l'emballage banalisé semblables à celles que l'on propose pour le tabac.
- 2) Les mises en garde sur la santé figurant sur les produits de vapotage devraient être d'une taille ou d'une police de caractères semblables à celles qui figurent sur les produits du tabac, et ce, dès que possible.
- 3) L'Association médicale canadienne est d'avis que les restrictions imposées à la promotion des produits et des dispositifs de vapotage devraient être les mêmes que celles qui s'appliquent aux produits du tabac.

Conclusion

Le tabac est un produit toxicomanogène dangereux et une des principales causes de maladies et de décès évitables au Canada. Nos membres constatent les effets dévastateurs du tabagisme tous les jours dans l'exercice de leur profession et à cette fin, l'AMC cherche depuis des décennies à promouvoir un Canada sans fumée. L'industrie du tabac continue d'évoluer et les produits de vapotage constituent l'étape suivante de cette évolution.

L'AMC est d'avis qu'à cette fin, il incombe à tous les ordres de gouvernement du Canada de continuer de travailler à des stratégies antitabac intégrées, coordonnées et efficaces, qui visent aussi les produits de vapotage. Le projet de loi S-5 constitue une autre étape de ce parcours. Les chercheurs ont déterminé des bienfaits et des méfaits possibles associés à ces produits qu'il faut analyser de plus près. Le lien entre l'industrie du tabac et ces produits signifie qu'une réglementation, une application et une surveillance rigoureuses s'imposent.

Recommandations

- 1) Étant donné la rareté des recherches sur les cigarettes électroniques, l'Association médicale canadienne préconise une recherche continue sur les méfaits que peut causer l'utilisation de cigarettes électroniques, y compris l'utilisation de substances aromatiques et de nicotine.
- 2) L'AMC préconise qu'on effectue davantage de recherches scientifiques sur l'efficacité et la valeur possibles de ces dispositifs comme aides à l'abandon du tabac.
- 3) L'Association médicale canadienne appuie les efforts déployés pour étendre les politiques antitabac afin qu'elles interdisent les cigarettes électroniques là où le tabac est interdit.
- 4) L'Association médicale canadienne recommande d'interdire la vente de toutes les cigarettes électroniques aux jeunes Canadiens qui n'ont pas l'âge minimum dans leur province ou territoire pour consommer des produits du tabac.
- 5) L'Association médicale canadienne préconise des recherches continues sur les méfaits et les bienfaits possibles de l'utilisation de la cigarette électronique chez les jeunes.
- 6) L'Association médicale canadienne recommande de resserrer le régime d'autorisation afin de limiter le nombre d'endroits où il est possible d'acheter des produits du tabac, y compris des dispositifs de vapotage.
- 7) L'Association médicale canadienne recommande que l'on applique aux produits de vapotage des dispositions sur l'emballage banalisé semblables à celles que l'on propose pour le tabac.
- 8) Les mises en garde sur la santé figurant sur les produits de vapotage devraient être d'une taille ou d'une police de caractères semblables à celles qui figurent sur les produits du tabac, et ce, dès que possible.
- 9) L'Association médicale canadienne est d'avis que les restrictions imposées à la promotion des produits et des dispositifs de vapotage devraient être les mêmes que celles qui s'appliquent aux produits du tabac.

Références

- ¹ Statistique Canada. Tabagisme, 2015. Feuilles d'information de la santé. Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes; 2015. Ottawa : Statistique Canada. Produit n° 82-625-X au catalogue. Le 22 mars 2017. [En ligne]. Accessible ici : <http://www.statcan.gc.ca/pub/82-625-x/2017001/article/14770-fra.htm> (consulté le 1^{er} février 2018).
- ² Czoli, C.D.; Hammond, D.; White, C.M. Electronic cigarettes in Canada: Prevalence of use and perceptions among youth and young adults. *Rev. can. Santé publique*. 2014; vol. 105, n° 2 : p. e97-e102.
- ³ Filippou, F.T.; Laverty, A.A.; Gerovasilis, V. *et coll.* Two-year trends and predictors of e-cigarette use in 27 European Union member states. *Tob Control*. 2017; vol. 26 : p. 98-104.
- ⁴ Malas, M.; van der Tempel, J.; Schwartz, R. *et coll.* Electronic cigarettes for smoking cessation: A systematic review. *Nicotine & Tobacco Research*. 2016; vol. 18, n° 10 : p. 1926-1936.
- ⁵ O'Leary, R.; MacDonald, M.; Stockwell, T. et Reist, D. 2017 Clearing the Air: A systematic review on the harms and benefits of e-cigarettes and vapour devices. Victoria (C.-B.). Centre de recherche sur la toxicomanie en C.-B. 2017. [En ligne]. Accessible ici : <http://ectaofcanada.com/clearing-the-air-a-systematic-review-on-the-harms-and-benefits-of-e-cigarettes-and-vapour-devices/> (consulté le 1^{er} février 2018).
- ⁶ El Dib, R.; Suzumura, E.A.; Akl, E.A. *et coll.* Electronic nicotine delivery systems and/or electronic non-nicotine delivery systems for tobacco or reduction: A systematic review and meta-analysis. *BMJ Open* 2017; vol. 23, n° 7 : p. e012680. [En ligne]. Accessible ici : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5337697/pdf/bmjopen-2016-012680.pdf> (consulté le 1^{er} février 2018).
- ⁷ Shahab, L.; Goniewicz, M.; Blount, B. *et coll.* Nicotine, carcinogen, and toxin exposure in long-term e-cigarette and nicotine replacement therapy users. *Annals of Internal Medicine*. 2017; vol. 166, n° 6: p. 390-400.
- ⁸ Collier, R. E-cigs have lower levels of harmful toxins. *JAMC*. Le 27 février 2017; vol. 189 : p. E331.
- ⁹ Sleiman, M.; Logue, J.; Montesinos, V.N. *et coll.* Emissions from electronic cigarettes: Key parameters affecting the release of harmful chemicals. *Environmental Science and Technology*. Le 27 juillet 2016; vol. 50, n° 17 : p. 9644-9651.
- ¹⁰ England, L.J.; Bunnell, R.E. *et coll.* Nicotine and the developing human: A neglected element in the electronic cigarette debate. *Am J Prev Med*. Août 2015; vol. 49, n° 2 : p. 286-293.
- ¹¹ Foulds J. Editorial. Use of Electronic Cigarettes by Adolescents. *Journal of Adolescent Health*. Décembre 2015; vol. 57, n° 6 : p. 569-570.
- ¹² Houry, M.; Manhiot, C. *et coll.* Reported electronic cigarette use among adolescents in the Niagara region of Ontario. *JAMC*. Le 9 août 2016; vol. 188, n° 11 : p. 794-800.
- ¹³ Institut national du cancer des États-Unis et Organisation mondiale de la Santé. The Economics of Tobacco and Tobacco Control. National Cancer Institute Tobacco Control Monograph 21. Publication de l'Institut national de la santé; n° 16-CA-8029A. Bethesda, MD : É.-U. Department of Health and Human Services, National Institutes of Health, National Cancer Institute et Genève (CH). Organisation mondiale de la Santé; 2016.
- ¹⁴ Miech, R.; Patrick, M.E.; O'Malley, P.M. *et coll.* E-cigarette use as a predictor of cigarette smoking: results from a 1-year follow-up of a national sample of 12th grade students. *Tob. Control*. Décembre 2017; vol. 26, n° e2 : p. 106-111.
- ¹⁵ Primack, B.A.; Soneji, S.; Stoolmiller, M. *et coll.* Progression to traditional cigarette smoking after electronic cigarette use among U.S. adolescents and young adults. *JAMA Pediatr*. Novembre 2015; vol. 169, n° 11 : p. 1018-1023. [En ligne]. Accessible ici : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4800740/pdf/nihms768746.pdf> (consulté le 1^{er} février 2018).
- ¹⁶ Hoek, J.; Thrul, J.; Ling, P. Qualitative analysis of young adult ENDS users' expectations and experiences. *BMJ Open*. 2017; vol. 7 : p. e014990. [En ligne]. Accessible ici : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5353280/pdf/bmjopen-2016-014990.pdf> (consulté le 1^{er} février 2018).
- ¹⁷ Fairchild, A.L.; Bayer, R.; Colgrove, J. The renormalization of smoking? E-cigarettes and the tobacco "endgame." *N Engl J Med*. Le 23 janvier 2014; vol. 370 : p. 4. [En ligne]. Accessible ici : <http://www.nejm.org/> (consulté le 1^{er} février 2018).
- ¹⁸ K. Choi *et coll.* Electronic nicotine delivery systems and acceptability of adult smoking among Florida youth: Renormalization of Smoking? *Journal of Adolescent Health*. Mai 2017; vol. 60, n° 5, p. 592-598.